

APL informations

NANTES

bulletin régional de
l'Agence de Presse Libération

- 2 - Calendrier.
- 2 - Lu dans la presse.
- 3 - NANTES : Le Comité Vérité - Santé dénonce la répression psychiatrique.
- 4 - NANTES : (quartier Bout-des-Pavés) protestation contre les conditions d'hygiène.
- 4 - NANTES : des mercenaires contre "Choisir" ?
- 4 - revue de presse : les accidents du travail.
- 5 - BLAIN : le vrai visage des marchands de bestiaux (suite)
- 6 - LILLE : nouveau jugement de Dominique Valton.
- 6 - NANTES : conférence de presse du pasteur Cruse et meeting sur l'objection.
- 7 - GUEMENE-PENFAO : licenciement de 6 ouvrières (suite)
- 8 - LA BAULE : la construction d'une rocade condamne-t-elle les marais salants ?
- 8 - ST-NAZAIRE : la liquidation de Babcock (suite)
- 10 - NANTES : grève à Prisunic.
- 10 - NANTES : Manifestation en faveur de la liberté de la contraception et de l'avortement.
- 11 - Photos : - LA ROCHE S/YON : manifestation des objecteurs le 11 mai.
- NANTES : manifestation de solidarité avec D. Valton.
- NANTES : la pasteur Cruse donnant sa conférence de presse.
- LA ROCHE S/YON : un policier photographie la manifestation des objecteurs.

APL informations - bulletin de l'Agence de Presse Libération - dir.: Maurice Clavel.
14 rue de Bretagne, 75003 Paris - tél.: 508 84 42 - imprimerie spéciale A.P.L. -

Bureau régional : "Librairie 71", 29 rue Jean Jaurès, Nantes.

Abonnements (les 12 numéros, soit 3 mois) : à partir de 10 francs. Organismes : 15 F.
Soutien : 15 ou 20 francs. Abont en nombre : 6 francs par exemplaire en plus. (en timbres, ou en chèque à l'ordre de "Librairie 71".

Vente au numéro (prix : 1 franc) - Nantes : "Librairie 71. Saint-Nazaire : librairie "Le Tiers Livre", 53 avenue de la République.

Permanence téléphonique : 75.52.64 (à partir de 18 heures sauf samedi et dimanche.)

Nantes : Assemblée Générale du M.L.F. vendredi 25 à 20h30 au Foyer de la Jeune Travailleuse, place Ste Elisabeth.

C.P.O., Celle s/ Belle : week-end d'étude 26 et 27 mai.

- Pouvoirs et urbanisation: les technocrates; les architectes, les promoteurs.
- Non-violence et contre-violence : avec des membres des Comités de soutien aux objecteurs de conscience.
- 2 & 3 juin : L'Irlande.

Photos : L'APL peut tirer les photos dans le bulletin. Une bonne photo peut en dire autant qu'un long article.

A.P.L. USINES

L'APL publie un bulletin hebdomadaire APL-usines qui reprend les informations sur les entreprises.

Exemplaire du n° 2 sur demande à APL Nantes.

L'abonnement trimestriel : 20 francs.

l u d a n s l a p r e s s e

Nantes : débrayages à "La Meuse" (Européenne de Brasseries) sur des problèmes de classification.

Lorient : Profitant du congrès pour l'industrialisation des villes de l'ouest, 30 manifestants ont défilé pour protester contre la pollution de la mer. A la Rochelle, une centaine de jeunes ont manifesté en vélo aux cris de "La Rochelle aux piétons" "Pas d'autos, des vélos".

Laval : 700 personnes ont assisté à un meeting du Planing Familial. Le secrétaire national, M. Gondouneau, a notamment déclaré : "A son prochain congrès, le Planing Familial pourrait décider de prôner des interruptions de grossesse. S'il le faisait, ce serait non pas par provocation mais par logique".

St Philbert de Bouaine et Geneston : jeudi dernier, l'usine de meubles Bonnet, de St Philbert s'est mise en grève pour une augmentation horaire de 50 centimes et une diminution d'horaire (l'embauche se faisant actuellement au taux de 5,39 F/heure.) Les grévistes se sont rendus à l'usine Bonnet de Geneston qui s'est mise en grève par solidarité. Le travail a repris après satisfaction partielle. La CFDT appelle à rester vigilant "pour éviter que soient récupérés les acquis des salariés par des contraintes directes ou indirectes".

Fonction Publique : La CGT et la CFDT indiquent que 70 % des employés aux Affaires Etrangères sont des non-titulaires, 50 % à l'I.N.S.E.E, 40 % dans les services hospitaliers, 32 % à l'Education Nationale, 22 à 25 % dans les P.T.T. Sur les 35 000 agents des services publics, "un sur 3 n'en est pas un...." Sauf dans l'enseignement, les auxiliaires, contractuels etc. ne gagnent pas les 1000 francs par mois.

Nantes : débrayages au dépôt de la SICOMA pour un salaire minimum de 1100 francs, prime de vacance et de fin d'année, réduction du temps de travail etc.

Nantes : le personnel CGT ouvrier des services de l'Equipement a fait grève vendredi pour une réévaluation des indemnités de déplacement et proteste contre les lenteurs ministérielles "qui, pour appliquer une augmentation de salaire dont le principe et la date d'effet sont acquis, demande quatre mois et plus".

NANTES : appel du Comité Vérité-Santé contre la répression psychiatrique.

Le Comité Vérité-Santé lance une souscription pour couvrir les frais de justice à propos de l' "affaire Burmann", un cas de répression policière qui se double d'une répression psychiatrique.

- la répression policière. 21 octobre 1970 à tours : manifestation contre le procès d'Alain Geismar, répression policière violente, matraquages, 5 personnes sont appréhendées, dont Burmann.

Au commissariat, Burmann, qui a été matraqué, subit les interrogatoires soutenus par les flics. Il demande à voir son médecin généraliste et à rentrer chez lui pour se conformer aux instructions de la Sécurité Sociale, car il est en congé de maladie. Les policiers refusent. De retour dans sa cellule, il s'écroule dans un coin et entend le commissaire principal Pages dire : "Burmann, c'est spécial; si ça continue, dans 5 minutes, appelez le médecin".

Arrivée d'un médecin, qui demande aux policiers s'il faut prévenir le médecin de famille ou l'envoyer à l'hôpital. Vers 21 h., une voiture de pompiers emmène Burmann à l'hôpital, le dirige directement en service de psychiatrie sans passer par le service d'accueil. Notons bien que Burmann n'a jamais demandé à aller à l'hôpital et encore moins en psychiatrie.

- la répression psychiatrique. Le lendemain de son entrée, Burmann voit le Prof. Sizaret, responsable du service, qui lui fait subir un rapide examen psychiatrique et ordonne un traitement. Le Prof. Sizaret ne répondra jamais à Burmann quand celui-ci lui posera des questions précises sur les raisons de son internement, et le régime légal de celui-ci, pas plus d'ailleurs que les autres responsables du service. Pendant tout son séjour, Burmann protestera contre son internement, et demandera inlassablement à sortir. Les visites de ses amis sont interdites.

Entré le 21 octobre, Burmann ne sortira que le 2 novembre, après que le Dr Polack, de la clinique de la Borde, soit intervenu auprès du Pr. Sizaret, qui ne consentira à lâcher Burmann qu'à la condition qu'il aille à la Borde (d'où il sortira le 5 novembre).

Burmann est donc resté 11 jours à l'hôpital psychiatrique, pendant lesquels on l'obligea à absorber de fortes doses quotidiennes de psychotropes ; le jour de sa sortie, alors qu'il était tout-à-fait abruti par les drogues, l'hôpital lui fit signer un imprimé, qui lui fut présenté comme une simple formalité de sortie, et sur lequel nous reviendrons.

- un procès, pourquoi et comment ? Les circonstances dans lesquelles le procès Burmann fut ordonné montrent qu'il s'agit là d'une répression purement politique. La mesure qui l'a frappé avait cet avantage sur une condamnation judiciaire d'être immédiate, effectuée directement par la police sans passer par l'intermédiaire de la justice, et illimitée. Son caractère d'arbitraire est évident.

Mais l'occasion de dénoncer véritablement la répression dont il fut l'objet ne fut donnée à Burmann qu'en septembre 71. Alors qu'il était l'objet d'une menace de réinternement de la part de G. Beauchamp, oncle de son amie et Président du Tribunal de grande instance de Niort, il retourna à l'hôpital demander le régime légal de son internement du 21 octobre 70. Après de nombreux refus et hésitations, un membre du personnel administratif lui montra l'imprimé qu'il avait signé le jour de sa sortie.

Il s'agissait en fait non d'une simple formalité de sortie, mais d'une demande d'internement volontaire : "Je soussigné Eric Burmann demande à être interné volontairement le 21 octobre 70". La signature est datée du 2 novembre 70. Burmann a donc signé à sa sortie et alors qu'il était complètement drogué par les psychotropes, le 2 novembre 70, une demande d'internement volontaire pour le 21 octobre. Telle est la seule "justification" légale de l'internement.

Cela signifie que pendant les onze jours de son séjour à l'hôpital, Burmann n'était sous aucun régime légal, mais purement et simplement séquestré. Burmann est en mesure de le prouver en confrontant la date de signature de l'internement et la date de son entrée à l'hôpital psychiatrique.

Correspondance : Eric Burmann, B.P. 16 Rives-du-Cher, 37005 Tours Cédex, ou : Comité Vérité-Santé, 51 rue de la Montagne, Nantes.

NANTES: Information sur le quartier du Bout-des-Pavés

4

Plusieurs cas d'entérocolite ont été décelés chez les locataires d'un immeuble du Bout des Pavés. La cause de cette maladie a été reconnue par un médecin traitant comme venant du vide-ordures.

A la suite de cet incident, un groupe de locataires a organisé une pétition dénonçant les mauvaises conditions d'hygiène et demande une entrevue auprès de l'office de H.L.M.

NANTES: Des mercenaires contre "Choisir"

Dans la nuit du 16 au 17 mai, alors que nous (trois colleurs d'affiches, un gars et deux filles), terminons notre collage aux environs de la Place de Bretagne, nous sommes forcés de nous arrêter, coincés en marche arrière par une voiture ne semblant pas appartenir à la police.

Parmi les quatre occupants de cette voiture, deux sont armés: coup de poing américain, revolver à la ceinture). Ils ouvrent nos portières et moyennant un petit coup de pied dans les jambes, qui pouvait promettre davantage étant donné l'allure des quatre types, nous font décliner notre identité.

Après avoir examiné le contenu de notre affiche, ils nous font savoir que nous sommes sans intérêt pour eux: ce n'était pas à nous qu'ils en voulaient mais aux militants de "Choisir" qui cette même nuit collaient leur affiche intitulée "Laissez-les choisir" en faveur de l'avortement libre et gratuit. Un des types tenait entre les mains une de ces affiches.

Tout ceci n'est pas très clair mais on peut se poser plusieurs questions:

Ces quatre hommes faisaient pas partie de la police, sinon pourquoi nous auraient-ils laissés partir alors que nous étions en pleine illégalité?

Ils ne recherchaient pas n'importe quels colleurs, ces hommes étaient-ils donc payés pour un travail bien précis? Leur allure laisse penser qu'il s'agit de professionnels de ce genre de travail... Alors si cette hypothèse est juste, qui paie ce genre de professionnels pour qu'ils donnent une "leçon" aux militants de "Choisir"?

Ces types avaient l'air parfaitement à l'aise et apparemment ne craignaient pas d'engager un rodéo en voiture, ni de commencer la bagarre si nous avions été ceux qu'ils recherchaient. Pourtant cela se passait dans un quartier du centre où patrouillent assez souvent les voitures de police.

La police fermerait-elle les yeux sur ce genre d'activités ou même les protégerait-elle?

Trois colleurs.

ACCIDENTS DU TRAVAIL:

NANTES -un ouvrier chaudronnier se coupe un doigt au cours de son travail aux Ets. ARLUX, rue Paul-Bellamy.

-à la caserne CAMBRONNE, un cuisinier glisse et tombe dans un récipient brûlant.

LE MANS -un ouvrier était mort électrocuté, à l'âge de 21 ans; le patron de l'entreprise de peinture a été condamné à quinze jours de prison ferme, et 4 mois avec sursis: il n'avait pas averti l'EDF pour que le courant soit coupé sur la façade où le peintre travaillait.

AFFAIRE BABIN- suite du numéro 34-

A St Emilien de Blain comme à Clisson,
le vrai visage des marchands de bestiaux.

-Que se passe-t-il à St Emilien?

Une exploitante libérait 10ha50. Un agriculteur sur place pouvait les louer, ce qui permettait: d'une part d'agrandir son exploitation, d'autre part de permettre à cette femme de toucher l'I.V.D.

Un herbager de St Etienne de Montluc habitant à 25 km, se trouve preneur; exploitant déjà 35 ha, il lui faut une autorisation de cumul qui lui est refusée; malgré un arrêté préfectoral, il se met quand même à exploiter ces terres, bien que prévenu par un gars de la commune qu'il ne lui serait pas possible de réaliser son projet. Malgré l'opposition des gars sur le terrain, et l'interdiction préfectorale, il met 18 bêtes sur les lieux. Le 10 mai, ces bêtes sont mises en fourrière par une soixantaine d'agriculteurs du canton.

Le Sieur BABIN est prévenu par télégramme. Sa seule réponse: "une expédition nocturne, lui et trois hommes de main, avec fourches et fusils, font une descente chez Joseph, pris pour cible parmi les 60 gars présents à cette action. Après l'avoir matraqué, ils l'ont contraint sous la menace de leurs armes à remettre les bêtes dans la pâture.

Cinq jours après, encore traumatisé, il reçoit une nouvelle visite de BABIN et de ses hommes, toujours de nuit et aussi menaçants. Ils étendent leurs repréailles auprès de plusieurs agriculteurs du coin; tapage, sabotage de véhicules, mesures d'intimidation etc...

-Qui est donc ce BABIN?

Ne serait-il qu'un prête-nom à certains marchands de bestiaux et qui sont-ils donc? Pourquoi vont-ils jusqu'à constituer des bandes armées?

TOUT POUR DEFENDRE LEURS PRIVILEGES.

Hier des fortunes ont été faites sur la tuberculose. D'autres, demain, sans doute, avec la brucellose.

Avec l'argent pris sur le dos des agriculteurs, ils mettent la surenchère sur le fermage et sur le prix des terres, les accaparant sous toutes les formes: herbe sur pied, bêtes mises en croissance, maïs acheté sur pieds.

Qu'ont-ils de commun avec nous, ces marchands de bestiaux déguisés en agriculteurs?

Sont-ils ceux prévus par les plans MANSHOLT et VEDEL? Il leur est plus facile qu'à nous d'avoir des prêts Crédit Agricole ou F.O.R.M.A., voire même doubler leur cote de crédit...

Que pouvons nous attendre du pouvoir et de la justice? quand ils n'appliquent pas les décisions qu'ils prennent (ils n'interdisent pas d'exploiter à ceux qui sont interdits de cumul)

Face à l'application collective de ces décisions par les paysans eux-mêmes, pourquoi ces nouvelles formes d'intimidation et de violence?

Rappelons-nous à Clisson le mois dernier, 30 marchands de bestiaux s'en prennent au conseiller juridique de la F.D.S.E.A.

Rappelons-nous Tramoni, chez Renault, qui a abattu un ouvrier, Pierre Overney, l'an dernier...

RESTERONS NOUS SANS REAGIR?

PAYSANS TRAVAILLEURS

LILLE : Nouveau jugement de Dominique Valton.

Mardi 15 mai, Dominique Valton comparaissait une nouvelle fois devant un tribunal militaire. Il y était jugé pour refus d'obéissance, inculpation remontant à quelques jours avant qu'il ne soit déclaré réformé (voir APL 34).

Dès l'ouverture du procès l'avocat, Me Leclerc, devait provoquer un incident de séance en protestant auprès du président contre son enlèvement à la sortie de la prison d'Angers par les militaires. Après une suspension de séance d'une heure, le tribunal se déclara incompétent quant aux circonstances de l'enlèvement. Dominique expliqua ensuite son refus de l'autorité militaire au service du monde capitaliste.

On en vient ensuite à la décision de réforme : "Après 17 mois de prison, c'est reconnaître que cette prison a détruit un homme qui avait des convictions ; il faut donc remettre en cause la réforme elle-même". Puis sur les raisons de son refus de l'armée : "c'est un acte politique. Or il n'y a pas de réflexion philosophique qui ne débouche sur la politique. La vraie violence, ce n'est pas un fusil, c'est l'exploitation du pauvre par le riche".

Après délibération, le tribunal le condamne pour refus d'obéissance à 3 mois de prison, mais avec circonstances atténuantes. Par un artifice de procédure, il se retrouve libre.

Ensuite, Me Leclerc annonce qu'il dépose une plainte auprès du tribunal d'Angers pour atteinte à la liberté individuelle. D'autre part, la Ligue des Droits de l'Homme de Maine & Loire a demandé l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de l'enlèvement.

LA ROCHE S/ YON : protestations après les violences policières du 11 mai.

(voir APL 34) Les organisateurs avaient prévu un défilé silencieux, mais la manifestation a été interdite sous prétexte d'"ordre public". Alors que les manifestants étaient arrivés devant la gendarmerie, 2 groupes de gardés-mobiles casqués et armés ont encerclé le groupe des manifestants assis à terre. C'est la première fois à la Roche qu'une manifestation (de plus non-violente) est victime d'une répression aussi agressive. Le Comité de Soutien aux Objecteurs "pose publiquement devant la population la question de savoir à qui incombe la responsabilité d'avoir déclenché la charge policière".

St Nazaire : en solidarité avec D. Valton, 3 objecteurs se sont enchaînés lundi 14 aux grilles du Palais de Justice rue Albert de Mun. En fin de matinée, les policiers sciaient leur chaîne et les embarquaient. Ils ont été relâchés en fin d'après-midi.

NANTES : conférence de presse du pasteur Cruse jeudi 17 mai

Le pasteur Cruse a d'abord rappelé les circonstances du procès de D. Valton. Ensuite il a annoncé à propos du Larzac : il y a les plus fortes probabilités qu'un détonateur de bombe H ait explosé dans le tunnel de Val Croze (c'est-à-dire une bombe A). Le gouvernement ne pourra pas très longtemps démentir cette forte présomption. Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une certitude, l'information vient d'ingénieurs nucléaires.

Convoqué le matin même par le commissariat de Massy, pour propagande en faveur de l'objection, il a déclaré qu'il demandait à être inculpé, comme beaucoup l'ont déjà été (Bourdet, Cazalis inculpés par le juge Galmiche) Plusieurs condamnations ont déjà été prononcées, mais lui, Cruse n'a pas été encore touché.

Un "Appel au droit à la liberté d'expression" a été envoyé à certaines personnalités. La liste des signataires demandera à être inculpés au même titre que le pasteur Cruse. Ainsi la justice sera mise devant un dilemme : reconnaître le droit à la liberté d'expression ou emprisonner les signataires.

NANTES : conférence du pasteur Cruse à la salle st Luc.

A la demande des amis de D. Valton, le pasteur Cruse a donné une conférence après sa conférence de pressé, sur le thème de la non-violence, devant 300 personnes.

"La violence la plus meurtrière n'est pas la plus spectaculaire", faisant allusion à "la violence culturelle, publicitaire etc". Face à cela, "la non-violence ne peut être qu'un combat et non une passivité devant les injustices sociales"

Un débat s'ensuivit et se termina par une information sur son inculpation.

LA BAULE, GUERANDE, BATZ et la rocade. (voir APL 33 : Guérande, Larzac des promoteurs)

L'enquête d'utilité publique s'est ouverte le 14 mai pour la rocade. Le cahier présentant le projet est à la disposition du public dans les mairies intéressées.

Le plan, ridiculement petit pour un problème si complexe, est de la taille d'un cahier d'écolier. Il est impossible d'y voir quoi que ce soit de précis. La largeur indiquée pour la route ne tient pas compte des bas-côtés. Comme on ne construira pas un mur vertical pour tenir les fondations, on voit tout de suite la surface supplémentaire qui sera utilisée ! On dit d'ailleurs, assez discrètement, qu'il faudra aussi des terrains pour entreposer le matériel ou faire évoluer les engins utilisés. Donc encore des marais remblayés.

On signale que les riverains n'auront pas accès à la "rocade". Quel détour feront les paludiers ayant leurs salines séparées en 2 par la route pour se rendre d'un lieu de travail à l'autre ?

Enfin il est dit d'un côté que la somme prévue pour tous les frais (y compris l'achat des sols) est fixée, et de l'autre, que les propriétaires concernés pourront discuter de l'indemnisation qu'ils pourront percevoir. De qui se moque-t-on ?

Une remarque : il n'est pas nécessaire d'être propriétaire ou paludier pour aller exprimer sa pensée et signer contre le projet sur les cahiers déposés dans les mairies.

SAINT-NAZAIRE : la liquidation de Babcock (suite ; voir APL 33)

1) Le reclassement : la direction a admis en principe le reclassement au même coefficient, mais pas au même travail. Or en même temps, la direction a précisé que celui qui ne ferait pas l'affaire à son nouveau poste pourrait être licencié.

2) le labo de recherche : les CA font courir le bruit qu'ils pourraient "peut-être" reprendre "une partie" du labo. Ainsi, le doute plane, les gars espèrent, les Chantiers de l'Atlantique désamorcent une réaction ferme.

3) les intérimaires : tout le monde voit bien que leur licenciement se fera, mais pour l'instant, aucun avertissement. Or les intérimaires peuvent difficilement tenter quelque chose tant qu'ils ne sont pas menacés de licenciement, mais la direction ne sera pas assez maladroite pour les licencier en bloc.

Les "intérimaires" sont des gars de St Nazaire, ouvriers de petites boites (Leroux, Lange...) qui non seulement travaillent en sous-traitance pour les Chantiers, mais aussi leur prêtent une partie de leur personnel. (il y a aussi des agences comme BIS)

La tactique de la direction, c'est : ne pas donner d'informations précises sur les mauvais coups qu'elle projette, laisser espérer pour éviter les vagues, laisser pourrir, virer ou reprendre les gars par petits paquets. D'autant plus qu'il y a des bateaux à livrer.

Au cours de la semaine écoulée, les travailleurs de Babcock-Atlantique ont développé l'information et se préparent à une lutte prolongée.

...../.....

GUEMENE PENFAO, 20 Mai

Licenciement de 6 ouvrières (suite)

Mardi, 15 Mai, se tient une réunion générale de soutien aux ouvrières licenciées. Le Patron demande aux commerçants et professions libérales de Guémené de venir apporter la contradiction. Sans succès.

Il est décidé d'engager la discussion avec les patrons de l'usine.

Jeudi, la rencontre a lieu. Elle dure 5 heures et regroupe la Direction, le secrétaire du GIPLA (syndicat patronal de Loire Atlantique), le Maire, les représentants de la CFDT. Le patron fait du chantage à la suppression d'emploi. Le secrétaire du GIPLA demande que rien ne soit divulgué des discussions et qu'aucune décision unilatérale ne soit prise avant la reprise des négociations le samedi.

Vendredi, à 17 h 25 le patron pose dans l'usine une affiche où il annonce la reprise à l'essai de 4 ouvrières sur 6 licenciées pendant un mois.

Vendredi soir, une réunion d'une cinquantaine de personnes décide :

- la diffusion d'un tract (voir texte)
- une réunion de soutien lundi soir

Samedi, plusieurs personnes essaient de prendre contact avec le maire - sans succès.

T R A C T :

Les négociations...

Jeudi soir, suspension des négociations CFDT - Direction sur proposition du secrétaire du syndicat des patrons. Il a été convenu que les discussions reprendraient sous 2 jours. Aucune décision ne devait être prise de part et d'autre.

Vendredi, 17 h 25, surprise !! le patron seul décide d'une reprise à l'essai pour 1 mois (pourquoi 1 mois à l'essai ?) de 4 ouvrières sur les 6 licenciées (pourquoi 4 et non pas 6)

La CFDT, les employés de l'usine et tous ceux qui les soutiennent demandent la réintégration sans condition des licenciées.

Que tous ceux qui veulent que les 6 filles soient réintégrées se rassemblent lundi soir pour organiser l'action.

Lundi, 21 Mai à 20 h 30 à l'école ménagère de Guémené

CFDT et Comité de soutien

...../.....(Babcock, St Nazaire)

Extraits du tract de la CGT à l'issue du Comité Central d'Entreprise 9
"Pour les Chantiers de l'Atlantique, l'opération est bonne : - utilisation gratuite de l'atelier Nord jusqu'à fin 74. - reprise de la direction de la Chaudronnerie Centrale et de la nef de 240 T., ceci en location pour 10 ans, avec option de rachat en dessous du prix d'inventaire.

Questions de la CGT au C.C.E.: comment va se dérouler l'opération financière ?

Réponse des C.A.: nous voulons que cette opération nous revienne le moins cher possible et ait lieu le plus tard possible. Cette opération est prévue vers 1978.

Incidence sur les A.C.B. et Dubigeon ? Réponse : A ma connaissance, pas de problème mais nous allons secouer les ACB qui en 5 mois ont 40 % de déficit"

NANTES : Prisunic - rue du Calvaire

- Le samedi 19 Mai, seul le rez-de-chaussée fonctionne : le 1er et 2ème étage sont en grève. 90 vendeuses en grève sur un personnel de 120, soit environ 95 %.

Rezé se met en grève samedi après-midi.

Revendications :

- salaire à 1.000 F
- conditions de travail (réassortiment obligatoire)
- services de toutes sortes - ambiance déplorable - exemple : une vendeuse sort à 19 h - 1 et doit signer un papier comme quoi elle est sortie à 19 h - 1/4.
- titularisation à la tête du client - Avant le changement de direction du mois de septembre dernier, la titularisation se produisait au bout de 2 ans. Maintenant, une vendeuse est toujours auxiliaire au bout de 2 ans (exemple : une auxiliaire entrée en 1967, tombée malade en 1968 : on lui a fait remarquer que c'était de sa faute. Depuis pas de titularisation.
- Actuellement, campagne publicitaire des marguerites sous forme de jeu : coût 240 millions : aucune prime pour les vendeuses alors qu'il y a surcroît de travail.
- ristourne sur les achats uniquement pour les vendeuses de la nouveauté. Exclusion ; l'alimentation et l'entretien.
- salaires : d'une vendeuse depuis 15 ans :
 - titulaire : 970 F par mois à 40 heures
 - auxiliaire : à peu près 700 F par mois à 4 jours par semaine depuis 6 ans.pour une même qualification, les salaires de chez Decré varient de 1020 à 1050 F.

Actuellement, contacts tous les soirs avec la Direction qui maintient sa position, c'est-à-dire exigence d'une reprise du travail préalable à toute discussion.

Lundi 21 mai : fermeture de Prisunic pour l'après-midi.

Au début de la semaine dernière, la direction a tenté de faire fonctionner le rayon d'alimentation en dépit de la grève des caissières. Les chefs de rayon et le directeur de Prisunic semblaient avoir du mal à tenir ce rôle de caissière à en juger par la longueur des files d'attente aux caisses., situation qu'une cliente a expliqué de la façon suivante : "Ils ont l'habitude de commander pas de travailler".

NANTES : manifestation pour la liberté de la contraception et de l'avortement

500 manifestants se sont réunis à l'appel de Choisir, du MLF et du Mouvement pour le Planning Familial Vendredi 18 Mai, rue du Calvaire. Cet appel était soutenu par la Ligue Communiste, Lutte Ouvrière, le PSU, et Révolution et l'Union Marxiste de Nantes. Le Parti Socialiste avait également appelé à soutenir la manifestation et à y participer.

Les manifestants ont exigé l'arrêt immédiat des poursuites engagées à Grenoble, l'abrogation de la loi de 1920 et la liberté pour la femme de choisir librement la possibilité d'avorter.

Le nombre de manifestants a atteint 1000 personnes et la dispersion a eu lieu sans incident. Les manifestants ont mis des inscriptions à la peinture sur la vitrine du sex-shop ru J.J. Rousseau dénonçant l'utilisation commerciale du corps de la femme.

LA ROCHE S/ YON : Manifestation des objecteurs le 11 mai.



Les 4 grévistes de la faim se sont enchaînés pendant la marche où J-M. Bouny est allé se livrer aux autorités.
(Jean-Marie Bouny: le 3° en partant de la gauche)

NANTES : Manifestation des objecteurs pour la libération de Dominique Valton (lundi 14 mai)



NANTES : Conférence de presse du pasteur Cruse.



Photographes en uniforme ...

On dément souvent que la police fasse des fichiers clandestins



